



La Maison Relais de Trois Bassins



Personne à contacter :

Mr Decamme Bruno, directeur du Pôle Social Alefpa

31 rue Luc Lorion, 97410 SAINT-PIERRE

TEL : 0692 82 55 22



Dans le cadre du développement des maisons relais sur le territoire réunionnais, l'ALEFPA a souhaité mettre en avant la naissance de sa nouvelle structure sur la commune de Trois Bassins. La collaboration avec la mairie de Trois-Bassins et la S.H.L.M.R., avec le soutien de la Fondation Abbé Pierre, a permis l'inscription du projet sur le territoire et dans son environnement. Il Permet aujourd'hui à des personnes isolées, souhaitant résider sur la commune d'accéder à un logement décent, dans un environnement serein et de partage.

Historique

- Expérimentées depuis 1998 en Métropole, les pensions de famille - maisons relais en proposant conjointement, des logements privatifs et des espaces communs, visent la réadaptation à la vie sociale des personnes en grande exclusion.
- La Réunion a vu le développement de cette offre de service avec l'inauguration en **décembre 2012** de la première maison relais de l'île, à Ste-Rose, gérée par l'A.L.E.F.P.A. Puis, 3 autres maisons relais à Saint-Denis et à Saint-Pierre voient le jour.
- En 2017, le plan pour le logement d'abord et la lutte contre le «sans-abrisme» relance la création de 176 places sur le département de La Réunion.
- Un appel à projet est formulé par la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale **en mars 2018**.
- Sollicitée par l'A.L.E.F.P.A., la Marie de Trois-Bassins se montre très intéressée par ce projet de maison relais et met rapidement à disposition un terrain communal pour le projet. « *Cette maison relais, destinée à nos populations les plus vulnérables est un outils nécessaire et indispensable, qui comblerait un besoin pour notre commune et les territoires environnants* » (extrait de la lettre d'intention de Mr PAUSE, Maire de Trois-bassins)
- La S.H.L.M.R., en tant que partenaire de l'A.L.E.F.P.A. et expert en matière de logement social, est sollicité en tant que Maitre d'ouvrage et répond favorablement à notre demande de collaboration
- La D.J.S.C.S. valide le projet en commission et le projet peut démarrer en 2018.
- L'ouverture s'effectue en septembre 2022



Cadre réglementaire

- Circulaire du 21/04/1997 : Programme expérimental « Pension de famille »
- Circulaire du 10/12/2002 : Mise en place du programme « Maison relais » (forme d'habitat adapté pour des personnes en grande exclusion dont la situation sociale rend difficile l'accès à un logement ordinaire)
- Circulaire DGAS/DGALN/2008-248 du 27 août 2008 relative à la création de maisons-relais
- Circulaire interministérielle n° DGCS/SD1C/DHUP/DIHAL/2017/157 du 20 avril 2017 relative à la mise en œuvre du plan de relance 2017-2021 des pensions de famille et des résidences d'accueil

Principe de la structure

- Structure de taille réduite (22 logements) pour des personnes :
 - À faible niveau de ressources, issues pour l'essentiel des minimas sociaux,
 - En situation d'isolement affectif, familial ou social,
 - Avec un parcours antérieur fait de ruptures et souvent de séjours à la rue, centre d'hébergement,
 - Avec des difficultés de santé, physiques, psychologiques voire psychiatrique qui les fragilisent,
 - 5 logements sont réservés pour des personnes fragilisées et handicapées par des troubles psychiques avérés liés à une pathologie mentale au long cours, dont l'état est suffisamment stabilisé pour respecter et bénéficier des règles de vie semi-collectives, et suffisamment autonomes pour accéder à un logement privatif, dès lors qu'un accompagnement spécifique (SAMSAH, SAVS) et des soins sont garantis.
- Dispositif alliant logements privatifs et espaces de vie semi-collectifs conçus pour favoriser 3 objectifs :
 - L'appropriation d'un espace personnel identifié,
 - La (re)construction de la relation sociale et la dynamique de groupe,
 - L'inclusion sociale dans l'environnement proche (commune et micro-région).
- Présence d'un « couple d'hôtes » (travailleurs sociaux) articulant leurs interventions autour de ces 3 objectifs



Le partenariat, élément indispensable à la réussite du projet :

- Avec la Mairie tant en matière de volonté politique de s'engager auprès des plus démunis, que de faciliter l'intégration de la structure sur le territoire communal et de collaborer dans la prise en charge des résidents (C.C.A.S.)
- Avec la Fondation Abbé Pierre, qui est un acteur engagé auprès des mal-logés. Historiquement, elle a joué un rôle important dans la mise en place du dispositif pension de famille/maisons relais en Métropole en l'expérimentant à partir de 1998. Aujourd'hui, elle se positionne dans un rôle d'ingénierie de projets. Elle favorise l'émergence de nouvelles pensions et leur développement, aide à la professionnalisation des hôtes, soutient l'équipement des lieux de vie grâce à ses partenaires et apporte une aide financière.
- Avec la D.E.E.T.S. financeur du dispositif et porteur du plan quinquennal pour le logement d'abord sur le territoire
- Avec le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO), coordinateur des places d'urgence, d'insertion et de logement sur le territoire,
- Les associations de quartier pour une inscription du dispositif sur le territoire communal



ALEFPA : Association Laïque pour l'Education, la Formation, la Prévention, et l'Autonomie

Structure gestionnaire de la maison relais de Trois Bassins

- L'ALEFPA, est une association déclarée le 6 Juillet 1959, au titre de la loi de 1901, à but non lucratif, reconnue d'utilité publique depuis le 11 Avril 1973. Elle est représentée par son Président, Monsieur Michel CARON, et dirigée par son Directeur Général, Mr Olivier BARON.
- Avec ses 60 années d'expérience auprès des exclus de la société, des oubliés, des fragiles, l'ALEFPA continue à porter aujourd'hui ses valeurs de solidarité et d'humanisme en se mobilisant particulièrement auprès de personnes porteuses de handicap et de celles en grande difficulté, rendant possible des projets de vie autonomes dans une société intégratrice.
- Gestionnaire de 155 établissements à vocation sanitaire, sociale et médico-sociale en Métropole et Outre-Mer (dont 45 établissements et services à la Réunion), l'association accueille 13 900 jeunes ou adultes en difficultés (1 300 à la Réunion) et emploie 3 047 salariés (900 à la Réunion) et 94 enseignants. Elle est portée à la Réunion, par deux administrateurs délégués, M. François CUVELIER (Vice-Président) et M. Gilbert HOARAU, et se trouve sous la responsabilité d'un Directeur Territorial, M. Moïse FONTAINE.
- Forte de son expertise dans la connaissance des problématiques sociales (insertion, hébergement, handicap...) et de ses compétences en perpétuelle réactivation, l'ALEFPA s'est engagée à étudier les opportunités d'offres de service non couvertes sur les différents territoires afin de répondre à des publics nouveaux tels que ceux fragilisés socialement. Ce qui l'a conduite à apporter sa contribution au côté de partenaires institutionnels, dans la recherche de solutions adaptées en matière d'hébergement et de logement et de se positionner en tant que gestionnaire de Maison Relais.
- Le pôle social ALEFPA, gestionnaire de la maison relais regroupe des établissements d'hébergement (Centre d'hébergement et de Réinsertion Sociale, Service d'Accueil d'Urgence Temporaire pour femmes et enfants victimes de violences) et des services de logements adaptés et accompagnés (Accompagnement Vers et Dans le Logement, Accompagnement Inclusion Sociale, Plateforme Logement, Maison Relais). Il est sous la responsabilité du directeur, M. Bruno DECAMME. Le pôle social bénéficie de **l'agrément préfectoral d'Intermédiation Locative et de Gestion Locative sociale (I.L.G.L.)**, nécessaire pour la gestion de Maison relais.

Présentation du Pôle social ALEFPA Réunion

Gestionnaire de la maison relais de Trois Bassins

CHRS Lisette SON HOUI Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale				AVDL	AIS Inser'toit	MR Un toit pour toi	PL
Diffus	HLM Hors Les Murs	SAUT Service d'Accueil d'Urgence Temporaire	Perspectives	Accompagnement Vers et Dans le Logement	Accompagnement Inclusion Sociale	Maison Relais	Plateforme Logement
Insertion	Insertion	Urgence	Insertion	Logement accompagné	Logement accompagné	Logement adapté	Intermédiation locative (IML)
St-Pierre	Sud	St-Pierre	St-Pierre	Sud et Ouest	Sud et Ouest	Piton Ste-Rose	Nord, Ouest et Sud
Tout public en rupture de logement ou parcours social, victimes de violences intrafamiliales, etc.	Tout public en rupture de logement ou parcours social, victimes de violences intrafamiliales, etc.	Femmes et enfants victimes de violences intrafamiliales (mise à l'abri)	Femmes et enfants victimes de violences intrafamiliales (en attente d'un logement)	Tout public aux minima sociaux, en recherche de logement ou en difficulté au sein de son logement	Jeunes 18-25 ans en voie d'insertion professionnelle en rupture ou recherche de logement	Tout public isolé socialement, éloigné du logement autonome mais non dépendant	Tout public Service transversal à l'ensemble des dispositifs et plus particulièrement aux dispositifs CHRS HLM, AIS et AVDL
40 places 11 appartements	10 places A domicile	16 places En collectif	12 places 2 appartements	174 mesures dont 100 DALO/LHI	60 mesures	44 logements (dont 5 résidences d'accueil)	72 logements
Accompagnement global vers la réinsertion (1 an)	Accompagnement global vers la réinsertion (1 an)	Accueil d'urgence, diagnostic et orientation adaptée (9 à 21 jours)	Maintien de la mise à l'abri le temps de l'entrée dans un logement (3 mois)	Accompagnement dans la recherche, l'appropriation et la gestion du logement (6 mois X 2)	Accompagnement global accentué sur la recherche, et la gestion économique du logement (1 an)	Appropriation du logement, socialisation et réinsertion sociale (Indéterminée)	Information, captation de logement et gestion locative (1 an)
Etat (DEETS)	Etat (DEETS)	Etat (DEETS) Département	Etat (DEETS)	Etat (DEETS)	Etat (DEETS) Europe (FSE)	Etat (DEETS) Fond. Abbé Pierre	Etat (DEETS)

